



Inlucc: Les délais de déclaration des biens prolongés de 15 jours



L'instance de lutte contre la corruption a décidé, le 16 décembre 2018, de prolonger les délais de déclarations des biens de 15 jours.

Selon le communiqué de l'Inlucc, le dernier délai est donc devenu le 31 décembre 2018. La déclaration des biens et des intérêts auprès de l'Inlucc est stipulée par la loi 46 de 2018 portant déclaration des biens et des intérêts, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt.

Source : Business News